

Ce procès-verbal est sujet à changements et sera soumis pour approbation lors de la prochaine assemblée du conseil de quartier.



**CONSEIL DE QUARTIER no 5
SECTEUR VASSAN**

*COMPTE RENDU de la rencontre tenue le 14 novembre 2023 à 19 h,
au Centre communautaire de St-Edmond*

Présences :

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier

M. Gaétan Gignac, conseiller de quartier

Mme Douglas Simpson, conseiller de quartier

Mme Geneviève Larche, conseillère de quartier

Absences:

Mme Nicole Binet, conseillère de quartier

Mme Anick Blanchet, conseillère de quartier

M. Daniel St-Arnaud, conseiller de quartier

Assistance : 3 personnes

1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le président souhaite la bienvenue aux conseillers et aux citoyens présents et procède à l'ouverture de l'assemblée à 19 h 01. Des représentants de la SACA (Société d'attelage de chevaux de l'Abitibi) sont présents.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour de la séance. Il est proposé par M. Douglas Simpson, appuyé de M. Gaétan Gignac, de l'adopter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2023-11-01

3- Lecture, suivis et adoption du procès-verbal de la rencontre du 12 septembre 2023

Une lecture du procès-verbal est effectuée et les suivis sont faits simultanément. Il est ensuite proposé par M. Gaétan Gignac, appuyé par Mme Geneviève Larche, d'adopter le procès-verbal de la dernière rencontre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2023-11-02

Suivis :

- a) **Élections :** La Ville a entériné le renouvellement des mandats de Mme Nicole Binet et de M. Gaétan Gignac ainsi que l'élection de M. Douglas Simpson lors de la 505^e séance du 4 juillet 2023.

- b) Règlement sur les animaux domestiques :** Le chien dénommé « CJ », au comportement dangereux, a été libéré suite à une entente entre la propriétaire et la Ville convenue lors de la séance du 16 octobre. Un conseiller témoigne qu'il a été mordu par le chien d'un citoyen de St-Edmond le 10 novembre. Les autres conseillers l'encouragent à porter plainte et à documenter l'incident.
Remarque concernant la Loi sur la protection des personnes contre les chiens : il faudrait modifier les règles d'application afin d'être en mesure d'appuyer les inspecteurs.
- c) Église de Vassan :** Le président a parlé avec Mme Paradis le 23 octobre. Il y a une décision à venir de la part de la Fabrique pour la vente du presbytère et la conservation de l'église. Le lot pourrait donc être divisé en deux. À suivre.
- d) Île Siscoe :** Le C.C.C. s'est réuni le 21 septembre et a émis les recommandations suivantes au conseil de ville :
- Évaluer la possibilité d'ajouter des bandes d'asphalte dans l'accotement du chemin Siscoe;
 - Ajouter la signalisation indiquant l'interdiction de se stationner sur le pont;
 - Ajouter des panneaux réfléchissants au-dessus des blocs de béton qui ceinturent le pont afin de mieux orienter les conducteurs en hiver.
- Il n'y a donc pas de réduction de vitesse qui est recommandé par le C.C.C.
En ce qui concerne la signalisation des rues, l'implantation d'un parc et l'aménagement de la descente de bateau, l'analyse se continue.
- e) Terrain contigu | Appartenance inconnue :** Le terrain contigu au nord appartient à la Ville tandis que la portion à l'ouest appartient à des particuliers. Un aménagement modeste est donc possible.
- f) Problème de sécurité circulation à cheval, chemin Leblanc :** Toujours en attente suite à la demande faite à l'urbanisme le 5 juillet 2023.
- g) Nuisances 4 roues et autres :** Le président a informé l'agent parrain et la direction générale de la Ville le 13 septembre.
- h) Tabliers des ponts des rivières Laine, Vassan et Harricana :**
Dans un courriel du 23 octobre, un responsable du MTMD écrit qu'il n'y a pas d'enjeu au niveau structural pour ces ponts. Cependant, il mentionne que des interventions d'asphaltage sont justifiées. Les ponts P-00150 (rivière Harricana) et P-00151 (rivière Vassan) sont inscrits à la programmation pour une intervention en 2024 afin d'y effectuer une nouvelle couche d'enrobé.
Il y a eu des travaux de rapiéçage pour le pont P-00152 (rivière Laine) en 2023 et des travaux d'asphaltage seront faits à moyen terme, probablement en 2025.
- i) Lettre Nicole Guilbert :** Il est proposé par M. St-Jules d'écrire une lettre de remerciements à Mme Nicole Guilbert pour son service au Conseil de quartier. À suivre.
- j) Reconstruction du kiosque incendié du Parc Harricana :** La résolution du conseil de quartier demandant la reconstruction du kiosque (Résolution VA2023-09-04) a été envoyée le 28 septembre à la direction générale et à la mairesse. Le rebranchement électrique a été autorisé le 15 septembre par la direction générale et les frais seront assumés par la Ville.
- k) Budget PTI - Pont Champagne :** Le président a envoyé une demande de renseignement à ce sujet le 28 septembre. En attente d'une réponse.
- l) Terres contaminées :** Le président a fait une demande de renseignement à la direction générale le 28 septembre et obtenu une réponse le 10 octobre. Il est mentionné que ce type d'usage est sous la gouvernance du ministère de l'Environnement du Québec. On encourage le citoyen à s'adresser à cette entité. Cependant, le conseil est d'avis que l'on devrait en discuter plus longuement. Ce point sera donc à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.
- m) Vitesse des automobiles Pont Champagne/Chemin des loisirs :** Le 13 septembre le président a envoyé une demande à l'agent Lemieux afin qu'il prête une attention à ces endroits ainsi qu'à l'entrée de la route #111 et à la courbe de la petite fermette.

- 4- Élections, renouvellement des mandats :** Afin d'être conforme au règlement sur les Conseils de quartier de la Ville de Val-d'Or (2002-23), le président procède au renouvellement des mandats et élection, s'il y a lieu, pour un terme de deux ans.

Le président demande l'avis d'intérêt aux conseillers concernés. Mme Blanchet avait signifié par courriel le 14 septembre qu'elle ne solliciterait pas un nouveau mandat, Son poste est donc vacant. M. St-Arnaud est absent. Le président va communiquer avec lui pour valider son intérêt à se représenter ou non.

Mme Geneviève Larche déclare son intérêt à renouveler son mandat.

Un citoyen présent, M. Serge Ross signale son avis d'intérêt pour le poste laissé vacant par Mme Blanchet. Aucun autre candidat se manifeste.

- a) Renouvellement de mandat de Geneviève Larche:** Il est proposé par M. Gaétan Gignac, appuyé par M. Douglas Simpson de renouveler le mandat de Mme Geneviève Larche pour un mandat de deux ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2023-11-03

- b) Élection de Serge Ross :** Afin de combler le poste laissé vacant par Mme Anick Blanchet, il est proposé par M. Douglas Simpson, appuyé par Mme Geneviève Larche de déclarer l'élection sans opposition de M. Serge Ross pour un mandat de deux ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2023-11-04

- c) Transmission à la Ville : recommandation d'entériner le renouvellement et l'élection des conseillers :** Conformément au règlement sur les Conseils de quartier 2002-23, il est proposé par M. Gaétan Gignac, appuyé par M. Douglas Simpson de recommander au Conseil de Ville d'entériner le renouvellement du mandat de deux ans de Mme Geneviève Larche, et de l'élection sans opposition de M. Serge Ross pour un mandat de deux ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2023-11-05

- 5- Projet de calendrier de rencontres 2024 :** Le président dépose le projet de calendrier 2024 qui se décline comme suit : 12 mars (Bistro), 11 juin (St-Edmond), 10 septembre (Bistro), 12 novembre (St-Edmond). Tous sont d'accord avec ces dates.

- 6- Pont Champagne :** Ce pont est un sujet de préoccupation depuis longtemps. Il a un statut de citation patrimoniale et doit être protégé. Dernièrement, sa capacité de charge a été réduite de 12 à 5 tonnes.

Ces éléments ont été discutés lors du caucus 513 du 6 novembre. Le conseil va émettre une résolution prochainement demandant au ministère de procéder aux travaux de réparation et de rénovation du pont Champagne.

- 7- Demande d'appui de la SACA (Société d'attelage de chevaux d'Abitibi) :** Messieurs Jonathan et Yvon Rocheleau présente leur projet. Il s'agit de rendre le manège équestre du Parc Harricana accessible au public et de développer le sport équestre. L'organisme est affilié à Cheval Québec et bénéficie par le fait même de l'encadrement organisationnel, de l'accréditation et l'accès aux assurances responsabilité. D'après leur proposition, c'est la SACA qui gèrerait le parc équestre. L'organisme aurait accès aux subventions PSPS (Programme de soutien aux projets structurants) de la MRC. Des cliniques et des formations seraient organisées. Un développement pour les randonnées est envisagé. Aussi, des échanges entre les autres membres de la région seraient possibles.

Après cette présentation, les membres de la SACA demandent l'appui du conseil de quartier afin de développer leur projet.

Après discussion, il est proposé par M. Douglas Simpson, appuyé par Mme Geneviève Larche que le Conseil de quartier de Vassan appui les démarches de la SACA dans son projet de développement du sport équestre et du manège du parc Harricana de Vassan.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2023-11-06

- 8- Politique de soutien financier :** Le président a travaillé un projet de critères d'attribution de soutien financier avec Mme Nicole Binet.

Il a fait parvenir la proposition par courriel le 18 septembre aux conseillers de quartier.

Tous l'ont lu et approuvent la version.

Il est donc proposé par M. Gaétan Gignac, appuyé par Mme Geneviève Larche d'approuver les critères d'attribution de soutien financier (en annexe).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2023-11-07

9- Budget

- a) Conseil de quartier :** Le solde de la petite caisse est de 1814,94 \$. Considérant qu'il s'agit d'un montant appréciable, une discussion a lieu concernant la sécurisation de l'argent.

Il est proposé par M. Gaétan Gignac, appuyé par M. Douglas Simpson d'ouvrir un compte bancaire à la Caisse Desjardins de l'Est de l'Abitibi au nom du Conseil de quartier de Vassan dont les signataires autorisés seraient Mme Nicole Guilbert, M. Serge Ross et Mme Geneviève Larche et dont la clé nécessite deux signatures.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2023-11-08

- b) Projets structurants :** Aux fins de soutien aux projets structurants pour le conseil de quartier de Vassan, il est proposé par M. Gaétan Gignac, appuyé par M. Douglas Simpson de demander le décaissement de 1250\$ à la Ville de Val-d'Or pour l'année 2024 et que le libellé du chèque soit fait au nom de Mme Nicole Guilbert, trésorière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2023-11-09

10- Varia :

- a) Formation d'un nouveau comité | Bistro de Vassan :** M. Gaétan Gignac informe le conseil qu'un nouveau comité a vu le jour le 20 octobre dernier au Bistro de Vassan. Vingt-cinq personnes étaient présentes afin de le former. Le but du comité est de développer et d'embellir le secteur du lac. Ils commenceront leurs travaux en janvier.

11- Questions, interventions du public

Aucune intervention du public.

12- Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée aura lieu le mardi 12 mars à 19 h, au Bistro de Vassan.

13- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Geneviève Larche, appuyé de M. Douglas Simpson, de lever la séance à 20 h 47.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2023-11-10

JEAN ST-JULES
Secrétaire d'assemblée

ANNEXE 1

Formulaire de demande de soutien financier et critères pour projet structurant

Nom du demandeur :

Organisme :

Citoyen ou groupe de citoyen :

Description du projet, de l'activité :

À qui s'adresse le projet? :

Personnes impliquées dans le projet :

Possibilité d'autofinancement :

À quoi servira l'argent demandé :

But de l'aide financière accordée par la Conseil de quartier : L'argent offert servira uniquement pour des projets visant une activité pour les citoyens ou un groupe de citoyens de la communauté. Ne doit pas servir pour l'achat de matériel mais pourrait servir pour amasser des fonds pour ces achats.

Critères : Être résident de la Municipalité de Val-d'Or. Le projet doit bénéficier aux citoyens de la Ville de Val-d'Or.

Répondre aux valeurs d'inclusion, de respect et de vivre ensemble, favoriser la communauté, la solidarité, etc.

Exemples : Soutien à une activité sociale, Projet artistique ayant une retombée dans la population, formation pertinente à un enjeu de la communauté, réseautage, Travaux de comités.

Exclusions :

- Les entreprises privées
- Les organismes et les regroupements dont l'offre de service n'est pas publique
- Les institutions ou organisations publiques et parapubliques
- Les organismes religieux
- Les fondations et les organismes à vocation philanthropique (ex. : fondations d'hôpitaux et de centres de santé spécialisés, etc.)
- Les organisations de politique partisane
- Les ordres professionnels, les organisations syndicales
- Les coopératives à vocation « commerciale », à l'exception de celles dites de « solidarité »